

Règlement concours photos 2021

La Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDPPMA74) organise un concours photos gratuit et ouvert à tout pêcheur, à l'exclusion des membres du conseil d'administration de la Fédération, de ses salariés et des membres du jury.

La participation à ce concours vaut acceptation de ce règlement.

Article 1 : Catégories

Deux catégories pour ce concours :

Catégorie « Jeune » réservée aux moins de 18 ans :

Chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur. Il pourra présenter au maximum 2 photographies.

Catégorie « Adulte » réservée aux plus de 18 ans :

Chaque participant pourra présenter au maximum 2 photographies.

La participation est gratuite pour chaque catégorie. Les images ne peuvent être présentées que dans l'une ou l'autre des catégories.

Article 2 : Types de photos

Sont acceptées les photographies de poissons ou actions de pêche prises sur le département de la Haute-Savoie. Le concours étant un concours éthique, les photographies ne respectant pas le poisson ou la réglementation pêche seront systématiquement rejetées du concours. Le travail sur les photos tel que le recadrage, le traitement noir et blanc, la netteté est autorisé. Aucun photomontage ne sera accepté.

Le format attendu est le JPEG.

Article 3 : Droit à l'image et droit d'auteur

Les participants cèdent leurs droits à la FDPPMA74 qui s'engage à mentionner leur nom sur les clichés lors de leur utilisation. Les photos pourront être utilisées librement pour le concours photos et pour tout support de communication de la FDPPMA74. Les participants devront s'assurer qu'ils ont l'autorisation des personnes et lieux photographiés et la FDPPMA74 se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect du droit à l'image.

Article 4 : Comment participer ?

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'adresse suivante : info@pechehautesavoie.com ou via la page « [concours photos 2021](#) » de notre site internet.

La participation ne sera effective qu'après réception d'un mail de confirmation de la FDPPMA74 (pensez à vérifier vos spams).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 octobre 2021 à 23h59.

Les données personnelles des participants ne sont utilisées que pour les contacter et ne seront pas remises à des tiers.

Article 5 : Le Jury

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de membres du Conseil d'Administration de la Fédération et de salariés).

Le jury se réunira courant novembre et établira un classement en prenant en compte la qualité, l'esthétique, l'originalité et la mise en avant du sujet ou du milieu.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 6 : Les prix et remises de prix

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Catégorie « Jeune » réservée aux moins de 18 ans :

- 1^{ère} place : Carte annuelle personne mineure 2022
- 2^{ème} place : Participation à un Atelier Pêche Nature avec notre animateur fédéral
- 3^{ème} place : Goodies

Catégorie « Adulte » réservée aux plus de 18 ans :

- 1^{ère} place : Carte annuelle personne majeure 2022
- 2^{ème} place : Carte annuelle du réservoir fédéral de Chênex saison 2021-2022
- 3^{ème} place : Goodies

Article 7 : Annulation

La FDPPMA74 se réserve le droit d'annuler ce jeu concours pour quelque raison que ce soit.

Article 8 : Informations complémentaires

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone au 04 50 46 87 55 ou par mail à info@pechehautesavoie.com